

FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTEES

Fondation de Coopération Scientifique

101, Rue de Tolbiac

75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

Fondation de Coopération Scientifique

101, Rue de Tolbiac

75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration de la FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note X « différence d'évaluation sur titres de placement » de l'annexe des comptes annuels qui mentionne le montant estimé des intérêts courus non comptabilisés sur les contrats de capitalisation à la date de clôture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue ink signature of Jean-Claude MAKIY. To the left of the signature is a blue shield-shaped logo containing a white checkmark, which is part of the Deloitte & Associés branding.

Jean-Claude MAKIY

BILAN ACTIF AU 31/12/2023				
ACTIF (en Euros)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortis- sements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 608	3 725	883	2 419
Immobilisations corporelles			-	-
Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	-		-	123 000
Immobilisations financières			-	-
Total I	4 608	3 725	883	125 419
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	248 115	-	248 115	323 923
Créances reçues par legs ou donations	103 000		103 000	60 000
Autres	59 454		59 454	8 405
Valeurs mobilières de placement	27 034 271		27 034 271	34 088 740
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	12 839 506		12 839 506	1 041 655
Charges constatées d'avance	16 219		16 219	14 913
Total II	40 300 565	-	40 300 565	35 537 636
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 305 173	3 725	40 301 448	35 663 055

BILAN PASSIF AU 31/12/2023		
PASSIF (en Euros)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	26 446 000	26 446 000
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	4 792 916	-
Situation nette (sous total)	31 238 916	26 446 000
Fonds propres consommables	1 371 607	1 371 607
Total I	32 610 523	27 817 607
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	103 000	183 000
Fonds dédiés	2 747 601	2 846 230
Total II	2 850 601	3 029 230
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	88 374	86 232
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	36 252	30 997
Autres dettes	4 715 471	4 698 761
Produits constatés d'avance		
Total IV	4 840 097	4 815 990
Ecarts de conversion Passif (V)	228	228
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	40 301 448	35 663 055

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	79 038	143 523
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	621 126
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	325 513	266 488
Mécénats	7 902	5 300
Legs, donations et assurances-vie	126 177	235 722
Contributions financières	16 745	11 653
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	268 029	311 566
Autres produits		
Autres produits	3	1 527
Total I	823 406	1 596 905
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	319 043	386 047
Aides financières	378 155	763 676
Impôts, taxes et versements assimilés	981	992
Salaires et traitements	210 140	189 477
Charges sociales	85 013	74 305
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 536	1 536
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Reports en fonds dédiés	169 401	182 477
Autres charges	3 388	270
Autres charges		
Total II	1 167 657	1 598 780
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 344 251	- 1 875
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	5 137 252	1 875
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Total III	5 137 252	1 875
CHARGES FINANCIERES	85	
Total IV	85	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 137 167	1 875
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 792 916	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	5 960 658	1 598 780
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 167 742	1 598 780
EXCEDENT OU DEFICIT	4 792 916	0

La Fondation Alzheimer – Exercice 2023

ANNEXE

PREAMBULE

La Fondation « Alzheimer » est une fondation de coopération scientifique, conformément aux dispositions des articles L.344-2 et L.344-11 à L.344-16 du code de la recherche, et créée dans le cadre du volet recherche du plan national « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ».

Elle a pour but de coordonner et animer l'effort national de recherche médicale et médico-sociale, tant public que privé, dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, de favoriser, d'inciter et de développer les recherches dans ce domaine, en promouvant les interactions entre différentes disciplines, pour accélérer la compréhension des mécanismes de survenue de la maladie, le développement de tests diagnostics et d'approches thérapeutiques et préventives ainsi que la connaissance de l'impact des modalités d'accompagnement des malades et de leurs familles. Elle est en particulier chargée de la mise en œuvre des mesures du volet recherche du plan national « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ».

L'exercice social a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 Décembre 2023.

Le total du bilan de l'exercice est de 40 301 448 €.

Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Les produits sont de 5 960 658 € et le résultat est un excédent de 4 792 916 €.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

. Néant.

II – EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan comptable Général 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC n° 2018-06, relatif au plan comptable associatif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Changement de méthode comptable :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IV - FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Fondation, consommables et non consommables sont constitués d'apports des fondateurs statutaires et d'apports de fondateurs agréés par le conseil d'administration.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

Tableau de variation des Fonds Propres au 31/12/2023 :

Variation des fonds propres en €	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	26 446 000							26 446 000
Report à nouveau								-
Excédent ou déficit de l'exercice				4 792 916	80 115			4 792 916
Situation nette	26 446 000	-	-	4 792 916	80 115	-	-	31 238 916
Fonds propres consommables	1 371 607							1 371 607
Total	27 817 607	-	-	4 792 916	80 115	-	-	32 610 523

TABLEAU DE VARIATION DE LA DOTATION INITIALE CONSOMPTIBLE :

Tableau de variation de la dotation initiale consommable au 31/12/2023

Variation de la Dotation Initiale Consommable En €	Dotation Initiale reçue	Dépenses imputées au 31/12/2022	Dépenses restant à réaliser au 01/01/2023	Consommation 2023	Dépenses restant à réaliser au 31/12/2023
Mesures 2012	13 014 000	- 11 642 393	1 371 607	-	1 371 607
TOTAL	13 014 000	- 11 642 393	1 371 607	-	1 371 607

V – FONDS REPORTES ET DEDIES

La somme de 2 850 601 € inscrite en fonds reportés et dédiés au 31 décembre 2023 correspond :

- aux engagements pris par la Fondation dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012 mais non encore contractualisés pour 2 636 413 € et dans le cadre de Plan Blanc-Jeunes chercheurs pour 111 189 € (fonds dédiés).
- aux legs acceptés mais non encore perçus au 31/12/2023 pour 103 000 € (fonds reportés).

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Tableau de variation des Fonds Dédiés au 31/12/2023 :

Variation des fonds dédiés issus de :	31/12/2022	utilisations		transferts	à la clôture	
		montant global	dont rembour- sements		montant global	dont FD / projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation MESR 2012	2 735 041	268 029		169 401	2 636 413	1 442 740
Contributions financières : Plan Blanc - Jeunes chercheurs	111 189	-			111 189	-
Total	2 846 230	268 029	-	169 401	2 747 602	1 442 740

La Fondation finance des projets de recherche de manière autonome et continue. Ces projets sont sélectionnés par le conseil scientifique en fonction de leur qualité scientifique et de leur pertinence par rapport au projet de la Fondation. Les projets sont financés pour une période qui est, souvent, supérieure à une année. Dans ce cadre, les montants accordés au projet en question sont mobilisés et engagés. Ils apparaissent donc, au bilan, en dette.

Cependant, il peut arriver que des projets soient abandonnés par les équipes ou que les circonstances fassent que les équipes les laissent sans suite parfois même au-delà de la date de terminaison du projet. La fondation applique des règles de prudence et replace en fonds dédiés les montants issus des projets terminés pour lesquels les équipes n'ont pas dépensé la totalité des montants accordés ou des projets pour lesquels les équipes ne se sont pas manifestées depuis plus de cinq années.

Les transferts correspondent aux budgets antérieurement alloué à des projets, finalement non utilisés totalement et réimputés en fonds dédiés.

Lorsque le plan Alzheimer a été lancé il y a presque 17 ans, les avancées technologiques concernaient essentiellement sur l'imagerie. Une ligne « mesure 28 » avait été créée. Aujourd'hui les développements permis par les avancées technologiques les plus performantes sont massivement portées par les applications des nouvelles technologies de l'information, de la communication, de la robotisation ou de l'intelligence artificielle au champ de la maladie d'Alzheimer. Dans ce contexte, la fondation a identifié dans sa stratégie un axe innovation dont la première réalisation est la création d'un appel à projet conjoint avec Clnatech/CEAtech. Cet AAP a pour objectif de rapprocher les chercheurs du monde de l'Alzheimer et les ingénieurs du CEA afin d'inventer ensemble de nouvelles approches et outils pouvant s'inscrire dans le champ de la prise en charge à court ou moyen terme des patients et de leurs aidants avec en particulier la volonté d'alléger la charge des aidants et de favoriser un maintien prolongé à domicile des patients. Aussi, les fonds dédiés pourront-ils venir soutenir les actions d'innovation de la Fondation au cours des quatre prochaines années dans le prolongement des actions de la mesure 28.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS REPORTES

Variation des fonds reportés issus de :	DEBUT exercice	Diminution	Augmentation	Solde à la clôture
Legs et dotations	183 000	183 000	103 000	103 000
TOTAL GENERAL	183 000	183 000	103 000	103 000

VI - PROVISIONS

Variation des Provisions en euros	DEBUT exercice	Dotations	Reprises	FIN exercice
Provision pour risque de change	-	-	-	-
Provision pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-

VII – IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles TOTAL	4 608		
TOTAL GENERAL	4 608	-	-

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions/Rebuts		
Immobilisations incorporelles TOTAL			4 608	4 608
TOTAL GENERAL	-	-	4 608	4 608

Etat des Amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles TOTAL	2 189	1 536		3 725
TOTAL GENERAL	2 189	1 536	-	3 725

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprise
Immob, incorporelles TOTAL	1 536				
TOTAL GENERAL	1 536				

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	3 ans

VIII - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances et dettes	Montants en €
Créances et autres créances	410 569
Total créances à recevoir	410 569
Charges constatées d'avance	16 219
Total charges constatées d'avance	16 219
Fournisseurs et factures non parvenues	88 374
Dettes fiscales et sociales	36 252
Autres dettes	4 715 471
Dettes financières	-
Total Dettes à payer	4 840 097
Produits constatés d'avance	
Total Produits constatés d'avance	-

Les créances sont à moins d'un an.

Les autres dettes (4 715 471 €) concernent pour 4 383 119 € les subventions accordées restant à verser par la fondation :

- 1 883 044 € sont à échéance de moins d'un an.
 - 2 500 075 € sont à échéance de plus d'un an et à échéance de moins de cinq ans.
- Les autres rubriques des dettes sont à échéance de moins d'un an.

IX - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

X - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant les frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Le montant total de ces placements s'élève à 26 924 940 €. Ils sont composés de :

- SICAV pour 2 999 996 €
- Contrats de capitalisation pour un montant de 17 924 944 €.
- Comptes à terme pour un montant de 6 000 000 €.

Les intérêts courus comptabilisés en produits financiers en 2021 sont de 109 331 €.

Les intérêts courus sur contrats de capitalisation et CAT/DAT non comptabilisés en produits financiers sont de 2 900 103 €.

Les plus-values latentes sur les SICAV sont estimées à 55 437 €.

XI – PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits concernent :

- Les subventions d'exploitation du projet JPND à hauteur de 79 038 €,
- Les contributions financières à hauteur de 16 745 € non affectés,
- Les dons manuels et le mécénat reçus non affectés pour un montant de 333 415 €,
- Les legs, donations et assurances vies reçus non affectés pour un montant de 126 177 €.

Produits	Montants	Charges	Montants
Montants perçus au titre des assurances-vie		Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	123 000
Montants de la rubrique de produits " Legs ou donations définie à l'article 213-9 "	113 650	Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Prix de vente des biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	55 527	Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	103 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	183 000		
Total Produits	352 177	Total Charges	226 000
Solde des Legs, donations et assurances vie	126 177		

XII – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Le poste « Dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement. Ils sont enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Les actifs et passifs issus de « Legs, donations ou assurances-vie » sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation, avec une contrepartie en produits, sauf stipulation contraire du testateur ou donateur.

La partie des libéralités qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice est inscrite au passif en « fonds reportés » avec pour contrepartie une charge.

XIII - VENTILATION DE L'EFFECTIF

Personnel inscrit au 31/12/2023, (pas de contrats à durée déterminée à cette date)

Cadres	4	
Employés	1	
	--	
Total	5	soit en équivalent temps plein : 3,40

Compte tenu des « entrées-sorties » constatées sur l'exercice, l'effectif moyen 2023 est de 3.

XIV - Rémunération des dirigeants (loi n°2006-586 du 23 mai 2006 –article 20)

Le montant des rémunérations et avantages en nature accordés aux « trois plus hauts cadres dirigeants salariés en France et bénévoles » s'élève à 108 496 €.

XV - REGIME FISCAL

La Fondation de coopération scientifique « Alzheimer », est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

Les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique de la loi du 23 juillet 1987 lui sont applicables et à ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

XVI – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes.
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état.
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

La Fondation a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de notre entité
- la Fondation n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

XVII – DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (AGP)

Le montant des dons manuels et du mécénat reçus par la Fondation en 2023 s'élève à 333 415 €. En augmentation de 23% par rapport à l'exercice 2022.

La Fondation dépasse le seuil des 153 000 € de dons qui déclenche la production de deux documents analytiques complémentaires :

- le Compte de résultat par origine et destination (CROD)
- et le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Méthodologie d'élaboration du CROD et CER

En préambule, les explications relatives au CROD le sont également pour le CER puisque ce dernier n'est qu'une émanation du CROD ne reprenant que la colonne « Générosité du public ».

Concernant l'élaboration du CROD, la partie « Produits » utilise exclusivement la comptabilité générale, c'est donc la nature comptable qui permet de flécher les recettes sur les lignes concernées :

- Les lignes 1.1 à 1.3 sont affectées à la colonne « Générosité du public »,
- Les autres produits (lignes 2 et 3) sont considérés comme « Hors générosité du public ».

La partie « Charges » fait appel à la fois à la comptabilité générale et analytique :

- Les missions sociales :
 - o Ligne 1.1 Les actions réalisées en France par l'organisme correspondent au Plan Blanc, au Conseil Scientifique, aux actions de communications scientifiques, aux MESR et aux coûts des programmes JPND Research.
Seul le Plan Blanc est financé par la Générosité Publique.
 - o Ligne 1.1 Les versements à d'autres organismes correspondent aux financements accordés par la Fondation aux Projets de Recherche, principalement dans le cadre du Plan Blanc.
La Générosité Publique finance la quote-part du Plan Blanc non financé par des contributions financières dédiées.
- Les frais d'appel à la générosité du public, ligne 2.1, correspondent aux frais de communication et de collecte.
- Les frais de fonctionnement correspondent aux coûts des services supports.

Les fonds reçus de la générosité publique sont intégralement employés pour les missions de recherche conformément à l'engagement du Conseil d'Administration.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	325 513	325 513	266 488	266 488
- Legs, donations et assurances-vie	126 177	126 177	235 722	235 722
- Mécénat	7 902	7 902	5 300	5 300
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	16 745		11 653	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	5 137 255		624 527	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	79 038		143 523	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	268 029		311 566	
TOTAL	5 960 658	459 592	1 598 780	507 510
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	248 266		257 443	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	474 460	379 476	882 957	524 703
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	25 034		39 936	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	250 581		235 967	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	169 401		182 477	
TOTAL	1 167 742	379 476	1 598 780	524 703
EXCEDENT OU DEFICIT	4 792 916	80 115	0	-17 192

COMPTES D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	379 476	524 703	- Dons manuels	325 513	266 488
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	126 177	235 722
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	7 902	5300
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	379 476	524 703	TOTAL DES RESSOURCES	459 592	507 510
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	80 115		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		17 192
TOTAL	459 592	524 703	TOTAL	459 592	524 702
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		17192
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	80 115	-17192
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	80 115	

Au cours de l'exercice 2023 les ressources liées à la générosité du public ont été supérieures aux dépenses de l'exercice de 80 115 €.

La fondation disposera au début de l'exercice 2024 d'un report de ressources liées à la générosité publique de 80 115 €.